

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 06 septembre 2016

## *Suicides d'infirmiers : jusqu'où irons-nous ?*

On observe depuis quelques semaines une vague de suicides d'infirmiers :

- le 13 juin à Toulouse, un infirmier se suicide sur son lieu de travail ;
- le 24 juin, c'est une infirmière de nuit du Groupe Hospitalier du Havre qui met fin à ses jours ;
- le 30 juin, un cadre de santé, tout juste diplômé se suicide également ;
- le 23 juillet et 13 août deux infirmières du Service Médical Interprofessionnel de la Région de Reims (SMIRR), se donnent la mort.



Le suicide est un drame de santé publique. Ce sont des vies brisées, des familles endeuillées. Notre société doit aussi s'interroger sur sa part de responsabilité. Le suicide est révélateur d'un échec collectif.

Aujourd'hui, ces suicides viennent à nouveau questionner sur les conditions de travail de plus en plus dégradées, les organisations en rupture avec les valeurs soignantes. Comment faire de la "qualité des soins" lorsque la quantité et le coût économique sont privilégiés, et que les conditions de travail sont mises à mal ... Les infirmières enchaînent les actes techniques et n'accompagnent plus les patients.

Où sont l'écoute et la reconnaissance des soignants ?

Les infirmiers sont très remontés et ils le font savoir sur tous les canaux : télévision, réseaux sociaux, radio...

La **CFTC** considère comme intolérable les suicides de professionnels de santé « infirmiers ».

Les moyens financiers sont sabrés en permanence. Les directeurs n'ont pas l'audace de mettre leur établissement en déficit pour ne pas déplaire aux autorités supérieures. Ne devraient-ils pas en répondre devant la justice, vues les situations intolérables, lorsque de tels faits se produisent ?

Les prévisions budgétaires 2017 seraient de 1% d'augmentation alors que le taux moyen de reconduction devrait être d'environ de 3,5% pour garantir les emplois, les carrières, les moyens de diagnostic, le patrimoine immobilier et son environnement...

**Combien de temps faudra-t-il attendre pour réagir face à ce malaise des soignants ?**

Combien faudra-t-il de suicides pour que les conditions de travail dans les hôpitaux et des budgets réels aux besoins des établissements de santé soient améliorés ?

Madame la ministre de la Santé s'est exprimée sur ce sujet, mais, au-delà des paroles, les infirmiers attendent des actes.

Il est urgent de faire en sorte que les infirmiers puissent exercer leur profession dans des conditions de travail décentes.

### Votre contact

Jérôme Depaix:

06 88 84 04 75

jdepaix@cftc-santesociaux.fr

**WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR**

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr